

## MODULE DE PROFESSIONNALISATION

### Le musicien dans son environnement professionnel



Objectif :

**Connaître les enjeux et  
appréhender l'environnement professionnel du musicien**

## **ORGANISATION DU MODULE DE PROFESSIONNALISATION**

### CHOIX DES MODULES

Pour chacune de ses années d'études à l'ESM, chaque étudiant doit choisir 1 module par semestre parmi les modules proposés :

1er semestre :

- module 1
- module 2
- module 3
- module 4 (ouvert aux étudiants de 1<sup>e</sup> année uniquement - module en anglais, nombre de places limité)

2e semestre :

- module 5
- module 6
- module 7

En tout début de chaque année scolaire, un mail vous sera envoyé par la scolarité de l'ESM, vous demandant de nous indiquer les 2 modules que vous avez choisis pour l'année à venir.

### ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation de chacun des modules sont précisées dans ce document.

Lorsque l'évaluation se fait à 100% sur l'assiduité, la présence est particulièrement indispensable à chacune des interventions du module pour pouvoir valider le semestre.

# **SEMESTRE I**

## **MODULE I**

### La programmation d'un théâtre – 3h

- ♦ Le projet artistique d'une structure de production ou de diffusion. Savoir lire/décoder une programmation

Présentation de la fonction de directeur de salle de spectacles, les enjeux, les forces et les résistances, voire les freins qui traversent cette fonction et l'exécution des missions qui lui sont dévolues.

En prenant appui sur des exemples tirés de la réalité professionnelle la plus concrète et la plus récente, il s'agit d'aborder les principes qui guident tout responsable d'un projet culturel de diffusion de spectacles vivants dans l'élaboration de la programmation d'une saison. Dans un second temps, à travers la communication de différents lieux culturels de la région Bourgogne-Franche-Comté, les étudiants observent comment un projet culturel peut être perçu, et quelle réponse cela entraîne de la part du public.

Enfin, les étudiants présentent les projets qu'ils envisagent de développer dans le cadre de leur Carte blanche, ce qui donne lieu à un échange sur leur pertinence, vue à l'aune de l'inscription éventuelle dans une diffusion publique.

Intervenant : Pierre KECHKEGUIAN, directeur de théâtre d'Auxerre

### Monter un budget – 1h30

- ♦ Construire un budget de production et d'exploitation

A partir des suggestions des étudiants, en référence à l'un ou l'autre de leur projet artistique en cours ou déjà monté, un budget est établi pendant le cours, en balayant l'ensemble des postes budgétaires rencontrés dans un budget de production et d'exploitation. A cette occasion, les notions de production/exploitation (création/diffusion) sont explicitées, les principes de calcul d'un salaire d'intermittent sont rappelés, et les différentes façons de structurer un budget sont expliquées.

Intervenant : Pierre KECHKEGUIAN, directeur de théâtre d'Auxerre

### La technique d'un théâtre – 1h30

- ♦ La technique : les différents régisseurs - B-A BA de la lumière et du son – la fiche technique

Les étudiants visitent un équipement scénique avec le régisseur général. Cette visite est le terrain idéal pour aborder les différents corps de métier techniques du spectacle vivant, leurs spécificités, leur organisation ainsi que les liens entretenus avec les autres collaborateurs (artistes, administration, public, ...) Historique de la profession. Réglementation. Conditions de travail. Formation. Hiérarchie.

Les différents matériels son et lumière sont présentés : différents types de projecteurs, moyens de levage, réseau électrique, différents systèmes de sonorisation.

Cette sensibilisation au fonctionnement technique d'un lieu culturel offre aux étudiants un regard différent sur les lieux accueillant leur pratique artistique et conduit naturellement à l'élaboration de la fiche technique d'un spectacle. Par un jeu de questions/réponses les étudiants comprennent les éléments utiles à intégrer dans une fiche technique. Vocabulaire spécifique. A qui s'adresse la fiche technique. Plans. résolutions possibles.

Intervenant : Fabrice BLAISE, régisseur général de l'atheneum

### Concevoir et présenter une fiche technique – 3h (MA uniquement)

Cadre de réflexion pour l'élaboration d'une fiche technique : les différents éléments à faire figurer sur une fiche technique, les questions à se poser, les problèmes rencontrés dans l'anticipation et les résolutions possibles. Mise en pratique sur cas réels apportés par les étudiants.

Intervenant : Cédric MAIN, régisseur de l'ESM

### Régie sur les concerts de midi – 1h30 (MI + MV uniquement)

Intervenant : Cédric MAIN, régisseur de l'ESM

### Évaluation du module I :

DMI + DMV : 50% assiduité / 50% aide régie plateau et son. Note : Cédric MAIN

DMA : 50% assiduité / 50% préparer une fiche technique. Correction et note : Cédric MAIN

## MODULE 2

### La structure juridique – 2h

- ♦ Qu'est-ce qu'une structure juridique et à quoi ça sert
- ♦ Quelques exemples de structures juridiques utilisées dans le monde du spectacle
- ♦ L'association, un outil possible pour porter un projet artistique

La production et la diffusion du spectacle vivant sont des secteurs règlementés, soumis à une législation complexe, et nécessitent un cadre juridique adapté. Afin d'être en capacité de porter et développer un projet artistique en toute légalité, le choix d'une forme juridique et organisationnelle adaptée est un premier acte, déterminant, qui va orienter le mode de fonctionnement du projet. Différents types de structures juridiques sont fréquemment rencontrés dans le secteur du spectacle vivant professionnel.

Après avoir défini les notions de personnalité juridique et de personnalité morale, les principales formes juridiques existantes sont exposées, selon leur mode de gestion et leur nature (public ou privé, commerciale ou à but non lucratif). L'intervention en précise les spécificités, avantages et inconvénients, en fonction des projets et des objectifs poursuivis.

Une attention particulière est portée à la forme juridique la plus représentée et la plus utilisée dans le secteur du spectacle : l'association (modalités de création, statuts, instances dirigeantes et fonctionnement, obligations, licences, etc.)

Intervenant : Alain LAPIERRE, formateur et consultant en gestion culturelle

### L'emploi du musicien : du statut à la fiche de paie – 4h

- ♦ Deux grands secteurs : public et privé
- ♦ Droits et devoirs de l'employeur et du salarié : droit du travail et convention collective. La convention collective des entreprises du spectacle.
- ♦ Lire une fiche de paie : comprendre le principe des charges sociales (cotisations salariales et patronales), connaître les principales caisses des intermittents, la formation continue
- ♦ Éditer une fiche de paie : un comptable, des prestataires privés, le GUSO
- ♦ Les frais de déplacement et l'URSSAF
- ♦ L'intermittence, un régime particulier : définition, raison d'être et fonctionnement / le déficit du régime et ses problématiques essentielles

L'objectif de l'intervention est de donner aux étudiants une vision globale et des repères sur les questions de statut et de rémunération appliquées au musicien professionnel. A cette occasion, les grands principes juridiques et sociaux sont abordés, et un certain nombre d'outils de base relatifs à la paie sont examinés.

Intervenant : Alain LAPIERRE, formateur et consultant en gestion culturelle

### La production d'un festival – 2h

A travers l'analyse du Festival international de musique Besançon Franche-Comté, il s'agit de donner aux étudiants une idée de la réalité des choix, des méthodes et des coûts inhérents à la production d'un festival professionnel.

Intervenant : Jean-Michel MATHÉ, directeur du Festival international de musique Besançon Franche-Comté

### Évaluation du module 2 :

100% : assiduité

## MODULE 3

### La filière musicale – 1h30

- ♦ Description de la filière du spectacle vivant

A partir de la conception d'une œuvre, un ensemble d'acteurs professionnels, constituant la filière socio-économique du spectacle vivant, est organisé pour permettre la réalisation puis la diffusion publique ou enregistrée de cette œuvre. Les différents acteurs et métiers ainsi que leurs connexions sont présentés.

Intervenante : Alice CHAMPAGNAC, secrétaire générale de l'ESM

### La médiation – 2h

- ♦ La médiation, ses acteurs, ses différentes facettes

En interaction avec les étudiants à partir de leurs propres projets (notamment dans la conception de leur projet Médiation), témoignages de professionnels sur la médiation telle qu'elle est mise en œuvre par une structure de production ou un lieu d'accueil de public (musée, hôpital, ...) :

- attendus des structures culturelles ou médicosociales en matière de médiation : objectifs de la structure (pourquoi et comment met-elle en place des actions de médiation), attentes vis-à-vis de l'artiste ou de l'enseignant médiateur ;
- exemple(s) de projet(s) réussi(s) et de difficultés rencontrées au cours du montage de projets.

Animation : Jean TABOURET, enseignant "Méthodologie et médiation" de l'ESM

### Présenter une candidature comme enseignant en conservatoire ou école de musique – 2h

- ♦ Curriculum Vitae
- ♦ Lettre de motivation
- ♦ Entretien d'embauche

Un CV et une lettre de motivation ne seront pas présentés de la même façon selon que l'on se présente à un poste d'enseignant, que l'on envoie une plaquette de présentation de concerts ou que l'on rédige une biographie pour un programme de salle. Quelles sont les grandes lignes d'une lettre de motivation et d'un CV pour une candidature à un poste d'enseignant ? Comment exprimer la complémentarité et le caractère indissociable du métier d'enseignant et de la pratique artistique ? Comment se préparer à un entretien ?

Intervenant : Jean TABOURET, enseignant "Méthodologie et médiation" de l'ESM

### Évaluation du module 3 :

50% : assiduité / 50% : faire un CV et une lettre de motivation pour une offre d'emploi trouvée sur le site de la Lettre du Musicien ou sur ProfilCulture. Correction et note : Jean TABOURET

## MODULE 4 (étudiants de 1<sup>re</sup> année uniquement)

### BSB (Burgundy School of Business)

Journées de travail partagées avec les étudiants internationaux du Master Arts & Cultural Management et les étudiants de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon, organisées dans le cadre du cours de Cultural Entrepreneurship des étudiants de la BSB.

Le premier module de 2 jours est dispensé en anglais, et le travail se fera par groupes mixtes inter-écoles. Pendant ces 2 jours, les groupes sont invités à élaborer un projet culturel interdisciplinaire, sur le modèle d'un simulateur d'incubateur (de l'idée du projet à la formalisation : budget, pitch, communication, etc.). À l'issue de ces 2 journées, les projets seront évalués et le comité d'évaluation choisira un à deux projets qui prendront part à l'incubateur éphémère de projets culturels organisé durant le Forum "Entreprendre dans la culture", au mois de novembre. Une participation à un temps d'échange intitulé "speed dating" sera également offert aux étudiants de l'ESM, qui permettra la rencontre avec les responsables des Master Culture, d'anciens étudiants de la BSB et des professionnels.

*Nombre de places disponibles pour les étudiants de l'ESM : entre 3 et 15.*

### Évaluation du module 4 :

100% : assiduité

# **SEMESTRE 2**

## **MODULE 5**

### Présenter son projet artistique - Les réseaux et ressources – 4h

- ◆ Construire et présenter son projet artistique et culturel : que dire, à qui, et avec quels outils ?  
Dans une approche itérative et progressive, l'intervention amène les étudiants à réfléchir à la présentation de leur projet artistique en tenant compte de leur environnement, de leur cible et des canaux et outils de communication à leur disposition. Ils sont amenés à travers cette réflexion à affiner leur projet artistique et à en dégager ses caractéristiques constitutives.
- ◆ Les lieux ressources et les réseaux professionnels  
Présentation des principaux lieux ressources départementaux (AD, CD), régionaux (AR, Fédérations), nationaux (Cité de la Musique, IRMA) et des réseaux professionnels (définition, utilité), avec renvoi vers des documents papiers et des sites Internet.

Intervenant : Frédéric DOMENGE, directeur du théâtre de Saint-Omer

### La compétence culturelle et la politique culturelle de l'Etat – 4h

- ◆ L'organisation administrative de la France et la compétence culturelle  
Présentation synthétique de l'organisation administrative de la France et des différentes compétences de l'État et des collectivités territoriales. L'attention est portée sur la compétence culturelle telle qu'elle peut être déclinée par les différents partenaires publics (avec une focale sur les SDEA) et sur les autres compétences pouvant aussi être sollicitées pour soutenir un projet culturel. Dans un troisième temps, des outils méthodologiques sont apportés aux étudiants pour leur permettre de constituer de façon pertinente un dossier de demande de subvention.
- ◆ L'organisation du ministère de la Culture, les DRAC, les labels et les modalités d'attribution des aides de l'État  
Après un rappel historique de la création et de l'évolution du ministère de la Culture, l'intervention aborde l'organisation actuelle du ministère, de son administration centrale et de son administration déconcentrée (DRAC), en distinguant les deux notions de décentralisation et de déconcentration. Dans un second temps, l'intervention traite des modalités d'attribution des différentes aides par le ministère de la Culture (aides aux ensembles musicaux, résidences...), ainsi que de la politique des labels du spectacle vivant.

Intervenante : Charline VIGNERON, Conseillère pour la musique et la danse, DRAC BFC

### Musique et parité – 2h30

- ◆ Notions de sociologie - L'inégalité femmes/hommes dans le milieu musical : éléments d'analyse et pistes de solution  
Malgré un certain nombre de lois, de dispositions contraignantes et le travail d'associations, la parité entre les femmes et les hommes peine à s'imposer en France.  
Dans le monde culturel et la musique, la situation ne diffère pas du reste de la société. Comment alors analyser ce blocage et plus généralement le fait que les femmes et les hommes soient assignés à des places, à des tâches, à des rôles ? La séance tentera de répondre à ces questions en s'intéressant notamment à la façon dont la musique et le monde des spectacles suggèrent des réponses.

Intervenante : Christine SINAPI, directrice académique et du développement pédagogique de la Burgundy School of Business, enseignante chercheuse, experte en économie de la culture et coordinatrice de l'équipe de recherche en management culturel de la BSB.

### Évaluation du module 5 :

100% : assiduité

## MODULE 6

### Les licences d'entrepreneur et les contrats du spectacle – 2h30

- ◆ Les statuts de l'entrepreneur de spectacle, les licences : exploitant d'un lieu, producteur, diffuseur
- ◆ Production, coproduction, diffusion
- ◆ Le contrat de cession

Une autorisation d'exercer pour un artiste est une idée saugrenue. Pourtant l'Ordonnance de 1945 rattachée depuis 2008 au code du travail est très précise à ce sujet. Les étudiants aborderont de façon ludique mais précise la réglementation des Licences d'entrepreneur de spectacle.

Vendons-nous un spectacle ou le droit de l'exploiter ? Comment partager un risque financier et artistique avec une salle de spectacle ? Quel contrat doit proposer un producteur de spectacle ?

Les étudiants seront amenés à réfléchir au contrat le plus adapté à chaque étape de la vie d'un spectacle, de l'idée de départ à la tournée internationale. Avec une question récurrente : faut-il une Licence d'entrepreneur de spectacle ?

Intervenant : Pierre KECHKEGUIAN, directeur du théâtre d'Auxerre

### Les droits d'auteurs et droits voisins – 2h30

- ◆ Définition du droit d'auteur et des droits voisins – propriété intellectuelle
- ◆ Les sociétés perceptrices et leurs différentes missions
- ◆ Internet, Union européenne : enjeux et évolution des droits d'auteur et des droits voisins, droits latins et droits anglo-saxons

L'intervention a pour objectif de présenter les notions de droit d'auteur et de droit voisin, et d'expliquer comment elles sont mises en œuvre en France et comment fonctionnent les sociétés civiles. L'attention des étudiants est ensuite portée sur les enjeux sociaux, économiques et culturels qui leur sont liés dans le contexte de la mondialisation et de la numérisation des échanges.

Intervenant : François LUBRANO, directeur chargé de la culture et de la communication à la Spedidam

### Les risques auditifs et psycho-sociaux – 2h

- ◆ Définition et mesure du son, fonctionnement de l'audition
- ◆ Risques auditifs et prévention
- ◆ Risques psychosociaux et prévention

Rappel (suite aux cours de l'université) sur le fonctionnement du son et de l'audition, puis présentation - assortie d'exemples concrets - des effets du bruit sur l'organisme et des risques induits. Information sur le contexte réglementaire, les moyens de protection contre le bruit à la disposition des professionnels et les moyens de prévention à mettre en œuvre. Présentation des risques psychosociaux et information sur leur prévention.

Intervenante : Marie-Alice DERAÏN, médecin du travail (AIST)

### Évaluation du module 6 :

100% : assiduité

## MODULE 7

### Les écoles de musique territoriales et associatives – 2h

- ♦ Le fonctionnement de l'établissement et les statuts des enseignants en école de musique  
Les établissements d'enseignement spécialisé de la musique sont inscrits dans un réseau national. Quelles en sont les caractéristiques, les missions pédagogiques et artistiques ? Quels sont les cadres juridiques des établissements et, dans les différents cas, les modalités et conditions d'accès à l'emploi des enseignants ?

Intervenant : Jean TABOURET, enseignant "Méthodologie et médiation" de l'ESM

### Les concours de la FPT – 3h30

- ♦ Les différents cadres d'emploi de la FPT pour l'enseignement musical
- ♦ Les différentes voies d'accès à ces cadres d'emploi

Après avoir donné une vision globale synthétique de la fonction publique et du fonctionnement de la fonction publique territoriale en matière d'emploi, l'intervention présente les statuts et cadres d'emploi relatifs aux métiers de l'enseignement musical, puis les différentes voies d'accès à ces cadres d'emploi. Les concours et leurs contenus sont décrits de façon concrète et précise.

Intervenant : Robert LLORCA, directeur du CRR du Grand Chalonnais

### Le cumul d'activité pour les enseignants de la fonction publique territoriale – 1h

- ♦ État du droit sur le cumul d'activité des fonctionnaires : enseignement et pratique musicale, enseignement et composition
- ♦ Quelques références juridiques (les textes sur lesquels s'appuyer)

Dans une dynamique interactive et en s'appuyant sur des exemples tirés de cas réels, présentation des règles applicables aux enseignants fonctionnaires en cas de cumul temporaire d'activité. Transmission des principaux textes de référence.

Intervenant : Robert LLORCA, directeur du CRR du Grand Chalonnais

### Évaluation du module 7 :

100% : assiduité